

# RAPPORT ANNUEL 2018



## SOMMAIRE

---

EDITO	2
L'UCV EN 2018	3
LA DEFENSE DES INTERETS DES COMMUNES	6
LES PRESTATIONS DE L'UCV	9
COMPTES 2018 – BUDGET 2019 – BUDGET 2020	10
VERIFICATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2018	14
COMITE EXECUTIF	15

---

*Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin. Ceci a pour but de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.*

---

## EDITO

---

Mesdames, Messieurs,


L'année 2018 a été une année charnière pour les communes vaudoises et l'Union des Communes Vaudoises (UCV). La RIE III vaudoise (PF17 ou RFFA) a déclenché les hostilités dans le domaine des finances. Elle a été, est et sera, l'une des causes de l'évolution du paysage financier communal. Cette réforme fiscale et sociale a également mis en lumière un déséquilibre profond entre le Canton et les communes en matière financière. La facture sociale en est la manifestation la plus évidente : CHF 3.2 mds financés par les communes pour soutenir la politique de désendettement du Canton depuis 2004. C'est le résultat du fameux passage de 33% à 50% de la participation communale à la facture sociale !

En 2018, l'UCV a donc œuvré pour atténuer le choc de la RIE III vaudoise en obtenant notamment CHF 50 mios de compensation de la part du Canton. Les membres du Comité, les délégués des communes et le personnel du Secrétariat général ont travaillé dans ce sens avec beaucoup de dévouement, tout en défendant les intérêts des communes vaudoises dans d'autres domaines. Au centre des réflexions se trouvent principalement la question de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, le traitement de la facture sociale et la répartition des tâches et leur financement entre le Canton et les communes. C'est aussi le début de l'élaboration d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) et des réflexions à propos d'une nouvelle loi sur les finances communales. Les thèmes de l'aménagement du territoire et du financement des équipements scolaires, sous l'éclairage du passage au numérique, n'ont pas été oubliés, l'UCV y travaille en permanence, à la recherche de solutions avec l'Etat. En participant activement à ces politiques publiques, l'UCV agit comme moteur du changement et est une force de proposition écoutée et entendue pour le futur des communes vaudoises.

Enfin, à l'interne c'est également un changement par l'arrivée du nouveau Secrétaire général, M. Gianni Saitta, qui a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2019, tout en gardant sa casquette de Conseiller en stratégie et gestion financières publiques.

Nous profitons de cet éditto pour remercier les membres des Municipalités et des Conseils généraux et communaux, les délégués dans les organes de l'UCV ou dans les groupes de travail, ainsi que les membres du Comité de l'UCV et du Secrétariat général, pour leur engagement dévoué en faveur des communes vaudoises et de l'UCV.

Bonne lecture !



Claudine Wyssa, Présidente



Gianni Saitta, Secrétaire général

## L'UCV EN 2018

---

### **CHF 50 mios**

C'est le montant obtenu par l'UCV dans les négociations avec le Conseil d'Etat au sujet des impacts financiers de la RIE III vaudoise, suite à l'impulsion donnée par le biais de la motion Mischler au Grand Conseil.

### **428 questions**

C'est le nombre de questions traitées par les juristes de l'UCV durant l'année 2018.

### **414 participants**

C'est le nombre de personnes ayant suivi les 16 formations proposées par notre Centre de formation en 2018.

### **1 point d'impôt**

C'est la part obtenue par l'UCV dans les négociations avec le Conseil d'Etat portant sur le transfert du financement de l'AVASAD en 2020.

**277 communes membres totalisant 94% de la population vaudoise**

## L'association

Fondée en 1909, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) est l'association faitière des communes vaudoises. Elle a pour objectifs de :

- promouvoir les intérêts et sauvegarder les compétences des communes vaudoises;
- promouvoir la formation;
- informer et consulter ses membres;
- représenter ses membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

En 2018, l'UCV compte 277 communes membres sur 309, soit 90% des communes totalisant 94% de la population vaudoise. L'association est l'interlocutrice privilégiée des communes vaudoises et des autorités cantonales : une force de proposition écoutée et entendue.

## Axes stratégiques 2016-2021

Le Comité de l'UCV a défini les axes stratégiques suivants pour cette législature :

**Conserver et accroître l'autonomie communale** : l'UCV veille activement à ce que les communes conservent leur marge de manœuvre financière pour exercer leurs compétences. Sous l'angle technique, la mise en place d'un nouveau plan comptable (MCH2) et d'outils de gestion efficaces, comme le plafond d'endettement, sont des solutions concrètes pour y arriver.

**Péréquation intercommunale** : il est nécessaire de penser un nouveau système de solidarité entre les communes, afin de gagner en clarté, stabilité et prévisibilité. L'UCV poursuit donc ses travaux pour proposer aux communes et à l'Etat, un système péréquatif adapté aux enjeux de demain.

**Offrir des prestations de qualité** : l'UCV met un point d'honneur à proposer des soirées d'information et des formations professionnelles aux élus et employés communaux. Comme partenaire de confiance, l'association met également ses compétences financières et juridiques à disposition pour conseiller les communes et les aiguiller dans leurs décisions.

**Toujours au fait des enjeux de politiques publiques communales** : l'UCV continue d'engager ses moyens pour défendre les communes et préserver leur autonomie selon les enjeux d'actualité : péréquation, sécurité, domaines scolaire et parascolaire, aménagement du territoire, réseaux de soins, mobilité, informatique, etc.

**L'UCV aux côtés des communes pour la maîtrise des dossiers complexes** : L'aménagement du territoire fait partie des thématiques dont la mise en œuvre est difficile. Afin d'aider les communes à maîtriser la complexité de ce domaine, entre autres, l'UCV développera des prestations pour accompagner les municipalités dans la gestion de tels dossiers.

**L'UCV dynamise son fonctionnement** : l'association souhaite renforcer la représentativité des communes dans ses organes par la révision de ses statuts. Ces adaptations sont nécessaires pour répondre aux défis de demain et servir l'intérêt des communes dans leur diversité.

## Organes

L'UCV est composée de plusieurs organes :

- une **Assemblée générale des délégués**. Le nombre de délégués par commune dépend du nombre d'habitants. L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par année, afin notamment d'élire ses représentants dans les autres organes, d'approuver les comptes et les budgets et de prendre les décisions importantes pour l'association ;

- un **Comité exécutif** de 13 Syndics représentant respectivement les 10 districts du Canton, la Ville de Lausanne et les Présidents des groupes permanents des Bourgs & Villages et des Villes. Le Comité pilote l'UCV, négocie avec le Conseil d'Etat et participe aux différents groupes de travail en lien avec les politiques publiques communales. En 2018, M. Christophe Lanz, Syndic de Roche, a remplacé M. Jean-Marc Udriot, Syndic de Leysin, pour représenter le district d'Aigle ;
- un **Conseil** de 50 membres, cinq par district, qui assure la représentativité des communes et délibère, entre autres, sur les enjeux relatifs à la vie des communes ;
- une **Commission de vérification des comptes** composée au moins de trois communes, qui vérifie les comptes de l'association.

Deux **groupes permanents** réunissent respectivement les **Villes** (plus de 7'000 habitants), représentées par leurs syndics, et les **Bourgs & Villages** (moins de 7'000 habitants), représentés par un à deux délégués par district selon leur population. Ils font office de relais d'information mais sont également des forces de proposition et d'action.

## Secrétariat général

Le Secrétariat général de l'UCV a connu quelques changements durant l'année 2018 avec l'arrivée de Mme Lucie Von der Mühl, Comptable et Assistante en gestion financière publique, et Mme Ana Isabel Azevedo, Juriste et Adjointe du Secrétaire général. Mme Brigitte Dind, Secrétaire générale et Juriste, a pris sa retraite. Mme Sarah Laurent a également terminé sa mission temporaire en tant que juriste. Après cette réorganisation interne, le Secrétariat général se compose de :

Secrétaire général Conseiller en stratégie et gestion financière publiques	M. Gianni Saitta
Adjointe du Secrétaire général Juriste	Mme Ana Isabel Azevedo
Juriste	Mme Isabelle del Rizzo
Assistante en gestion financière publique Comptable	Mme Lucie Von der Mühl
Assistante exécutive Chargée des formations et des manifestations	Mme Catherine Losey
Webmaster Chargée de l'annuaire des communes vaudoises	Mme Valérie Moreno
Chargée de communication et du magazine Point CommUNE!	Mme Chloé Wiss

---

## LA DEFENSE DES INTERETS DES COMMUNES

---

**Accueil de jour des enfants** : les travaux de l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP) ont conduit à l'élaboration de nouvelles normes nécessaires aux communes pour la mise en place de cet accueil. Donnant lieu à de nombreuses contestations, l'EIAP a entrepris, fin 2018, un cycle de négociation avec les milieux concernés qui s'est achevé fin mars 2019 par un accord acceptable pour l'ensemble des parties prenantes. Le Secrétariat général de l'UCV a fonctionné comme secrétariat de l'EIAP, permettant ainsi à l'organisation de disposer du soutien nécessaire à sa mission. L'UCV va continuer d'offrir ces prestations aux communes, contribuant au développement de leur autonomie communale dans ce domaine.

*Plus d'infos : [www.ucv.ch/eiap](http://www.ucv.ch/eiap)*

**Facture sociale** : en 15 ans, les communes ont supporté CHF 3.2 milliards de dépenses sociales supplémentaires pour aider le Canton à retrouver meilleure fortune. L'objectif est atteint, mais la tendance s'est inversée depuis quelques années et la facture sociale alourdit fortement les budgets communaux. Elle a plus que doublé depuis le transfert de financement du Canton sur les communes en 2004, faisant passer la part communale d'un tiers à la moitié de la facture sociale totale. Aux acomptes péréquatifs 2019, la part communale est de CHF 817 mio, montant sous-évalué comme chaque année. L'UCV a entrepris à plusieurs reprises des réflexions en profondeur sur le devenir de la facture sociale. En 2019, elle proposera des mesures concrètes.

*Plus d'infos : [www.ucv.ch/facturesociale](http://www.ucv.ch/facturesociale)*

**Finances communales** : deux chantiers importants ont été ouverts en 2018 : la nouvelle loi sur les finances communales et MCH2 (Modèle comptable harmonisé 2). En ce qui concerne la nouvelle loi sur les finances communales, un groupe de travail, composé notamment de représentants de l'UCV et du Service des Communes et du logement (SCL), vient de débiter ses travaux sur les différents éléments à intégrer dans cette nouvelle législation sur les finances communales (gestion de l'endettement, intégration des éléments du MCH2, etc.). Les réflexions vont se poursuivre durant l'année 2019.

Du côté du MCH2, le groupe de travail qui s'était déjà penché sur les différentes recommandations proposées par le modèle va poursuivre ses réflexions durant l'année 2019 mais sera désormais piloté par l'UCV.

*Plus d'infos : [www.ucv.ch/mch2](http://www.ucv.ch/mch2)*

**Fiscalité communale** : la RIE III vaudoise (ou PF17 ou RFFA au niveau fédéral) a causé de profonds bouleversements dans les communes tout au long de l'année 2018. Sans la compensation de la Confédération, les pertes fiscales estimées pour 2019 allaient être plus importantes que prévu. Dès lors, l'UCV s'est mobilisée pour revendiquer une compensation financière de l'Etat à hauteur de CHF 50 mios. C'est la fameuse motion Mischler au Grand Conseil. Après un été de négociation, l'UCV a obtenu cette compensation en faveur de toutes les communes vaudoises.

*Plus d'infos : [www.ucv.ch/fiscalitecommunale](http://www.ucv.ch/fiscalitecommunale)*

**Péréquation** : la RIE III vaudoise et la facture sociale ont mis à mal le système péréquatif intercommunal et, partant, les finances communales. C'est pourquoi le système actuel est pointé du doigt. Après des études approfondies, notamment d'autres systèmes péréquatifs intercommunaux, l'UCV a élaboré l'architecture d'un nouveau système sur la base des meilleures pratiques. Parfaitement en ligne avec les principes proposés par l'Etat, excepté la dimension verticale du Canton vers les communes, un groupe de travail a débuté ses travaux fin 2018, après le Forum sur la péréquation organisé par le Canton en novembre. Ce groupe de travail, composé de représentants du SCL, de l'UCV et de l'Association de Communes Vaudoises, va poursuivre ses travaux durant l'année 2019.

*Plus d'infos : [www.ucv.ch/perequation](http://www.ucv.ch/perequation)*

**Aide et soins à domicile** : lors des dernières négociations sur la RIE III vaudoise en été 2018, le Conseil d'Etat a posé sur la table la question du financement de la part communale à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Afin de ne pas péjorer les discussions sur la RIE III vaudoise, mais également pour soulager les finances communales, l'UCV a obtenu une bascule partielle lors du transfert du financement. Les communes pourront ainsi conserver l'équivalent d'un point d'impôt en 2020.

*Plus d'infos : [www.ucv.ch/avasad](http://www.ucv.ch/avasad)*

**Aménagement du territoire** : la 4e adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) a été approuvée officiellement par le Conseil Fédéral le 31 janvier 2018, mettant fin au moratoire imposé au Canton de Vaud sur les zones à bâtir. Les projets bloqués peuvent donc redémarrer.

Cette mise à jour prévoit que les communes adaptent leurs zones à bâtir aux prévisions démographiques à l'horizon 2030, densifient les centres, gèrent les zones d'activités et préservent les terres agricoles. Quant à la taxe sur la plus-value, le Conseil d'Etat propose un taux de 30% si un terrain jusque-là inconstructible est classé en zone à bâtir, et un taux de 20% pour tous les autres cas de figure. L'ensemble de ces éléments présentent



un certain nombre de points problématiques pour les communes, que l'UCV a énumérés dans sa prise de position adressée au Département du territoire et de l'environnement en mars 2016.

*Plus d'infos : [www.ucv.ch/territoire](http://www.ucv.ch/territoire)*

**Ecole obligatoire** : les négociations éprouvantes au sujet du financement de l'équipement et du matériel scolaires entre le Canton et les communes n'ont pu aboutir à un résultat favorable, et ce malgré le temps qui leur a été consacré. C'est pourquoi, au mois de juin 2018, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), l'UCV et l'AdCV ont décidé conjointement de mettre un terme aux pourparlers infructueux. En fin d'année passée, les communes ont dès lors déposé une initiative parlementaire proposant une refonte des dispositions phares en la matière, sans concessions envisageables. Celle-ci est actuellement pendante, les premiers échanges avec le Conseil d'Etat ayant déjà eu lieu.

*Plus d'infos : [www.ucv.ch/constructionsscolaires](http://www.ucv.ch/constructionsscolaires)*

**Système de gestion des zones d'activités** : le dossier sur le système de gestion des zones d'activités (SGZA), anciennement « Zones industrielles et d'activités (ZIZA) », doit être activement négocié entre les communes et l'Etat afin d'élaborer une nouvelle directive qui mette d'accord les parties concernées, la précédente directive ayant été abandonnée. Il s'agit d'arrêter les dispositions liées à l'utilisation de ces zones conformément aux prescriptions fédérales et ainsi d'avoir une base suffisante permettant aux communes d'organiser leur planification dans des conditions optimales et de faire cesser le moratoire du Canton.

*Plus d'infos : [www.ucv.ch/territoire](http://www.ucv.ch/territoire)*

---

## LES PRESTATIONS DE L'UCV

---

Le Secrétariat de l'UCV a continué d'offrir des prestations dans plusieurs domaines, en particulier les conseils juridiques et financiers, très appréciés et demandés, ainsi que la formation.

Le Centre de formations de l'UCV a proposé 16 cours différents pour 414 participants dans l'ensemble des domaines de la gestion communale. Deux nouveaux cours sur la communication et les domaines autofinancés ont rencontré un franc succès.

Le Centre de formations a également organisé quatre soirées d'information sur les thèmes des compétences des exécutifs et délibérants communaux, du paysage financier communal, des nouvelles normes parascolaires, de la digitalisation pour les communes, ainsi qu'un atelier sur la nouvelle péréquation.

Le Manuel d'Introduction à la gestion financière communale, écrit par M. Gianni Saitta et édité par l'UCV, a été vendu à plus de 1'450 exemplaires.

Le Secrétariat général coordonne également toutes les consultations cantonales et fédérales sur l'ensemble des politiques communales et les soumet à ses membres. En 2018, il a relayé et traité 7 consultations.

Enfin, le Secrétariat général communique à l'ensemble de ses membres et partenaires, des analyses, informations, prises de position, suivis de dossiers, résultats de négociations, etc. Ce rôle de communication est primordial pour donner les moyens nécessaires aux communes ainsi qu'au grand public de s'approprier les connaissances indispensables au pilotage communal.

Pour l'année 2019, les projets du Secrétariat sont nombreux et variés, afin de continuer à offrir des prestations de qualité à ses membres. Nous pouvons citer notamment la mise en route d'une certification eduQua pour le Centre de formations, le développement d'une nouvelle formation interdisciplinaire sur le pilotage communal, l'organisation d'ateliers participatifs, le renforcement des prestations en matière de conseils juridiques et financiers, et également en matière de communication. Enfin, 2019 devra achever des projets d'amélioration des outils de travail et l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement du personnel, avec la possibilité de réaliser du télétravail. Un remerciement tout particulier est adressé à toutes les collaboratrices du Secrétariat général qui font quotidiennement un travail remarquable dans leurs domaines respectifs. Elles participent toutes activement à donner suite aux demandes des communes, afin de toujours mieux répondre à vos besoins.

Gianni Saitta, Secrétaire général

# COMPTES 2018 – BUDGET 2019 – BUDGET 2020

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
<b>PRODUITS</b>	<b>1 253 380</b>	<b>1 200 900</b>	<b>1 195 970</b>
Cotisations membres	1 211 953	1 190 000	1 177 419
Formations et manuels	40 290	9 400	13 425
Recettes diverses	1 138	1 500	1 945
<b>CHARGES</b>	<b>1 161 273</b>	<b>1 113 590</b>	<b>1 091 538</b>
Point CommUNE!	15 274	-500	-3 181
Annuaire des Communes Vaudoises	7 148	1 500	5 701
<b>Salaires / Indemnités / Charges</b>	<b>966 024</b>	<b>913 910</b>	<b>907 366</b>
Salaires administration	654 290	600 000	585 032
Charges sociales (admin. + délégués + recapitalisation LPP)	158 428	167 810	163 589
Divers personnel (Comptabilité - Formation - Frais adm.)	50 061	58 000	54 641
Comité	32 396	34 500	36 275
Conseil	15 288	13 800	15 061
Groupe des Villes	5 128	5 300	6 600
Groupe des Bourgs et Villages	6 435	8 000	6 914
Commissions et Groupes de travail	43 998	26 500	39 254
Soirées information	2 540	8 500	8 535
Experts / conseils	12 077	27 000	10 913
Locaux et parkings	45 037	41 580	41 966
Administration générale	35 150	47 600	39 846
Assemblées générales - résultat final	26 070	38 500	30 073
Publicité et communication	13 820	5 000	10 842
Informatique	31 945	28 000	19 940
Charges d'administration de l'EIAP		0	
Amortissements	5 945	2 200	2 586
Charges financières (Intérêts bancaires et postaux)	242	300	345
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>92 107</b>	<b>87 310</b>	<b>117 857</b>
Charges d'administration de l'EIAP (part UCV, sans GT)	12 260		
Charges exceptionnelles : provision TVA	57 027		
Attribution au fonds de réserve	0	0	13 425
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (POSITIF NET)</b>	<b>22 820</b>	<b>87 310</b>	<b>104 432</b>

<b>Bilan 2018</b>		
<b>Actifs</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Disponibles</b>	<b>372 061,27</b>	<b>294 604,32</b>
Caisse	2 268,85	927,15
CCP 10-2641-1	7 837,62	11 338,37
BCV c/c no 397.495.2	263 051,25	183 434,40
BCV c/épargne no 587.404.1	98 903,55	98 904,40
<b>Réalisables</b>	<b>40 793,05</b>	<b>31 246,75</b>
Débiteurs	758,00	148,00
Autres débiteurs /décomptes	4 296,55	3 712,50
Impôt anticipé à récupérer	0,00	0,00
Actifs de régularisation	35 738,50	27 386,25
<b>Immobilisés</b>	<b>39 616,42</b>	<b>19 872,10</b>
BCV c/garantie loyer no 936.92.99	8 272,90	8 272,10
Mobilier de bureau	19 435,74	6 600,00
Ordinateurs	11 907,78	5 000,00
	<b>452 470,74</b>	<b>345 723,17</b>
<b>Passifs</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Exigibles à court et moyen termes</b>	<b>45 052,44</b>	<b>18 152,55</b>
Créanciers / Passifs de régularisation	31 922,30	3 865,10
Décomptes indemnités	0,00	4 232,40
Passifs de régularisation	13 130,14	10 055,05
<b>Provision</b>	<b>57 027,30</b>	<b>0,00</b>
Provision pour charges de TVA	57 027,30	0,00
<b>Fonds propres</b>	<b>117 727,43</b>	<b>117 727,43</b>
Fonds de réserve générale	27 125,00	23 700,00
Fonds de réserve EIAP	10 000,00	13 425,00
Fonds de réserve "Actions futures"	80 602,43	80 602,43
<b>Capital</b>	<b>232 663,57</b>	<b>209 843,19</b>
Capital	209 843,19	105 411,49
Résultat de l'exercice	22 820,38	104 431,70
	<b>452 470,74</b>	<b>345 723,17</b>

## Comptes 2018

Les charges de l'exercice 2018 se montent à CHF 1'161'273.- au net (CHF 1'530'204.- au brut) alors que les produits s'élèvent à CHF 1'253'380.- au net (CHF 1'553'024.- au brut). Le résultat d'exploitation est un bénéfice de CHF 92'107.-, réduit à CHF 22'820.- après les charges d'administration de l'EIAP (CHF 12'260.-) et la provision exceptionnelle pour la TVA (CHF 57'027.-).

Les écarts par rapport au budget 2018 s'expliquent principalement par les cotisations, les formations, la vente du Manuel d'introduction à la gestion financière communale, l'annuaire papier des communes vaudoises, les charges de personnel, les commissions et groupes de travail (en particulier l'EIAP) et la publicité du magazine Point CommUNE!. D'autres postes ont également varié à la hausse ou à la baisse.

Enfin, une provision pour charges exceptionnelles de CHF 57'027.30.- a été constituée, afin d'anticiper d'éventuels coûts liés à la TVA sur les prestations de la Journée des communes vaudoises des cinq dernières années.

Même avec cette charge de provision, les comptes de l'UCV restent bénéficiaires, notamment grâce à la marge dégagée par les formations.

## Budget 2019

Exceptionnellement, le budget 2019 de l'association est présenté une nouvelle fois dans le présent rapport. Ayant déjà été approuvé par l'Assemblée générale de l'UCV en juin 2018, la refonte complète de la comptabilité de l'association en est la raison. En effet, ce changement influence la présentation des comptes, la comptabilité analytique et l'allocation budgétaire suite à la redéfinition des différents postes.

Le nouveau budget 2019 présente un résultat semblable à celui validé l'année passée, mais avec des centres de charges et de produits différents. Cette refonte permet également d'améliorer la lisibilité comptable et améliore le pilotage administratif et financier de l'association.

Les nouvelles charges liées à l'EIAP ont également été introduites. Ces dernières sont en effet supportées à 4/5 par l'UCV, le restant étant refacturé à l'AdCV. Elles sont estimées à CHF 60'000.- pour l'année 2019.

## Budget 2020

Le budget 2020 est présenté sur la base de la nouvelle organisation comptable de l'association. Les moyens financiers sont essentiellement consacrés aux charges salariales

afin de continuer à offrir des prestations de qualité, à la communication et aux formations. La prise en charge du groupe de travail technique sur MCH2 augmente également les charges sur les années 2019 et 2020.

Budgets 2019 et 2020	Budget 2019	Budget 2020
<b>Produits</b>	<b>1 394 885</b>	<b>1 404 710</b>
Cotisations membres	1 225 360	1 233 210
Publications	3 025	1 000
Ventes de prestations	166 500	170 500
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>178 325</b>	<b>184 675</b>
Charges de marchandises	750	750
Charges de prestations de tiers	179 180	185 425
Déductions sur les charges	-1 605	-1 500
<b>Charges de personnel</b>	<b>921 923</b>	<b>955 423</b>
Charges salariales	709 673	733 049
Prévoyance professionnelle	100 500	115 874
Charges de représentation	78 500	78 500
Autres charges de personnel	33 250	28 000
<b>Locaux, administration, ADI</b>	<b>234 270</b>	<b>244 370</b>
Charges de locaux	42 960	42 960
Charges administratives	174 410	186 010
Amortissements et dépréciation d'actifs	16 900	15 400
Intérêts financiers	0	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>60 367</b>	<b>20 242</b>
Charges d'administration de l'EIAP	60 000	0
<b>Résultat positif net</b>	<b>367</b>	<b>20 242</b>

Gianni Saitta, Secrétaire général

---

## VERIFICATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2018

---

Les comptes 2018 de l'Union des Communes Vaudoises ont été approuvés par le Comité dans sa séance du 19 mars 2019.

L'organe de révision, la fiduciaire Fidinter SA à Lausanne, a révisé les comptes 2018 selon la procédure du contrôle restreint. Lors de ce contrôle, la fiduciaire n'a pas rencontré d'élément permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Enfin, les vérificateurs de comptes 2018 que sont les communes de Donneloye, Duillier, Dully et Echallens ont également procédé à un contrôle selon les statuts de l'UCV, le 22 mars 2019. Elles proposent d'approuver les comptes et d'en donner décharge au Comité.

### Communes vérificatrices pour l'exercice 2019

Echallens (commune de liaison)

Echandens

Echichens

Ecublens

---

## COMITE EXECUTIF

---

### PRÉSIDENTE

Claudine Wyssa  
Syndique de Bussigny

### VICE-PRÉSIDENTS

Dominique Dafflon  
Syndic de Saint-Barthélemy

Grégoire Junod  
Syndic de Lausanne

### MEMBRES

Julien Cuérel  
Syndic de Baulmes

Vincent Jaques  
Syndic de Morges

Christophe Lanz  
Syndic de Roche

Christelle Luisier-Brodard  
Syndique de Payerne

Maurice Mischler  
Syndic d'Epalinges

Gustave Muheim  
Syndic de Belmont-sur-Lausanne

François Roch  
Syndic de Perroy

Laurent Wehrli  
Syndic de Montreux

### PRÉSIDENT GROUPE DES VILLES

Jean-Daniel Carrard  
Syndic d'Yverdon-les-Bains

### PRÉSIDENTE BOURGS ET VILLAGES

Christine Chevalley  
Syndique de Veytaux



---

## NOTES

---

## L'ACTUALITÉ EN LIEN AVEC LES COMMUNES

Sur les thématiques publiques, les détails des consultations ou encore l'agenda des événements.

Au fait sur  
[www.ucv.ch](http://www.ucv.ch)

## RESTEZ INFORMÉS

Avec notre lettre d'information UCV-Info, le journal Point CommUNE !, notre site Internet et notre application mobile.

Aussi sur  
[www.ucv.ch/communication](http://www.ucv.ch/communication)



## ANNUAIRE DES COMMUNES VAUDOISES ET INSTITUTIONS

Toutes les informations sur les communes et municipalités.

Disponible sur  
[www.ucv.ch/annuaire](http://www.ucv.ch/annuaire)

## SOIRÉES D'INFORMATION

Au cœur des problématiques communales, venez échanger avec des spécialistes !

Rendez-vous sur  
[www.ucv.ch/soireesdinformation](http://www.ucv.ch/soireesdinformation)

## CONSEILS



Des questions juridiques ou financières en relation avec votre commune ? Nos spécialistes y répondent.

Prendre la bonne décision sur  
[www.ucv.ch/conseilsjuridiques](http://www.ucv.ch/conseilsjuridiques)  
[www.ucv.ch/conseilsfinanciers](http://www.ucv.ch/conseilsfinanciers)

## FORMATIONS

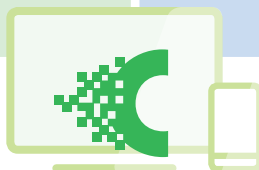


De nombreux cours pour maîtriser chaque domaine de la gestion communale: finances, communication, ressources humaines, aménagement du territoire, ...

Détails et inscriptions sur  
[www.ucv.ch/formations](http://www.ucv.ch/formations)

UCV.CH

Sur notre  
site Internet



RESTEZ INFORMÉS !



Téléchargez notre  
application mobile !